

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-10-2

Séance du vendredi 13 mars 2015

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION 2015 - RENFORCEMENT DES CONTROLES RSA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active et, plus particulièrement, les articles L 262-25 I et II et R 262-60 relatifs à la convention à conclure entre le Département et les organismes payeurs, d'une part, et aux appels de fonds, d'autre part,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 26 juin 2009 approuvant les modalités d'organisation de la mise en œuvre du rSa dans le Haut-Rhin et déléguant à la Commission Permanente l'autorisation de statuer afin de permettre au Président du Conseil Général de signer les conventions et pactes idoines à ce dispositif, à venir,
- VU la convention de gestion du revenu de solidarité active entre le Département du Haut-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin 2014 – 2017 signée le 8 janvier 2014,
- VU la délibération n° CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 - Solidarité,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de gestion du revenu de Solidarité active entre le Département du Haut-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin 2014-2017 et autorise le Président à le signer.

- autorise le versement de 99 750 € à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin au titre de l'année 2015.

La dépense est à imputer sur le programme H712 imputation 017-568-6568-3047-010.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre de M. HILBERT.